

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2023.05.12
Séance du 14 septembre 2023**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	11 septembre 2023
	- présents	:	12	
	- excusés	:	3	

L'an deux mil vingt trois le quatorze septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Conseillers.

Excusés : Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL

Françoise GUERRIERI a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération :

Dépôt des archives de la commune de LA CHAPELLE
D'AUREC aux Archives départementales de la Haute-Loire

VU l'article L212-12 du code du patrimoine :

VU les articles L1421-1 et 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'importance de préserver les archives les plus anciennes de la Commune et de compléter les précédents dépôts,

CONSIDÉRANT que les documents pris en charge par les Archives départementales de la Haute-Loire restent la propriété de la Commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises,

CONSIDÉRANT que la Commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer aux Archives départementales de la Haute-Loire les archives de la Commune antérieures aux années 1950, hors cadastre et état civil de moins de 200 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition de Mme le Maire de déposer aux Archives départementales de la Haute-Loire les archives de la Commune antérieures aux années 1950, hors cadastre et état civil de moins de 200 ans.


Le Maire
Caroline DI VINCENZO

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 18 septembre 2023
et publication ou notification le 21 septembre 2023

AR Prefecture

043-214300584-20230914-DELI_2023_05_12-DE
Reçu le 18/09/2023